



Campagne d'adhésions 2024

Nouveautés

Ouverture de la campagne d'adhésions pour 2024

La Fédération Française d'Aéro-Modélisme vient d'ouvrir la campagne d'adhésions pour la saison 2024.

Pour les nouveaux adhérents, l'adhésion prise avant la fin de l'année sera effective immédiatement et valide jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour les adhérents 2023, l'adhésion prendra logiquement la suite au 1^{er} janvier 2024.

Adhésion en ligne

Pour 2024, la FFAM offre la possibilité d'une adhésion, et du paiement (Licence FFAM et adhésion à l'ASMC), directement sur le site de la FFAM.

Concrètement, chaque adhérent pourra aller sur son espace personnel FFAM, fournir les informations demandées, et payer en ligne. L'ASMC recevra en rétrocession le montant de la part club. L'application mise en place par la FFAM pour l'adhésion ou la réadhésion est plutôt bien pensée : claire, intuitive, et donc facile à utiliser.

Cependant, l'adhésion classique avec un formulaire traité par le secrétaire de l'ASMC, reste possible. C'est également la solution que nous recommandons pour les nouveaux adhérents, ou qui est la seule possible dans certains cas particuliers (étudiants, membres associés).

Espace personnel sur le site FFAM

Chaque adhérent, y compris de moins de 14 ans, dispose d'un espace personnel sur le site FFAM : c'est à partir de cet espace personnel que se font les différentes démarches d'adhésion ou de réadhésion.

Données obligatoires à fournir

L'adhésion en ligne, comme l'adhésion classique avec un formulaire, reste soumise à la validation par l'ASMC et la FFAM, des informations exigées par la FFAM et la DGAC.

Questionnaire de santé - Certificat médical

* Chaque adhérent (ou son tuteur pour les mineurs) doit répondre à ce questionnaire, directement sur son espace personnel du site FFAM.

- * En cas de réponse Oui à une des questions, vous devrez fournir un certificat médical, et le télécharger, ou le fournir au secrétaire de l'ASMC. Ce certificat médical devra impérativement comporter la mention suivante :

"Absence de contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme".

Attestation de télépilote

- * Tous les pilotes de plus de 14 ans qui volent avec des modèles de plus de 800 g doivent avoir suivi la formation de télépilote, et réussi le test en ligne (100 % de réponses bonnes, nombre de tentatives illimité, valable 5 ans) :

- si vous n'avez pas encore cette attestation de télépilote, vous devrez vous engager à suivre la formation et à passer le test dans l'année.

- * Dans certains cas vous devrez renseigner sur votre espace personnel, la date de fin de validité de cette attestation de télépilote.

- * Sans attendre la date de fin de validité, vous pouvez dès à présent repasser le test, afin de prolonger la validité de l'attestation.

Numéro d'exploitant UAS (Unmanned Aircraft System) - Aéronef sans personne à bord

- * Ce numéro européen d'exploitant UAS est obligatoire pour tous les pratiquants de vol radiocommandé, vol circulaire et vol libre : sont exemptés les non-pratiquants (encadrement) ou ceux pratiquant exclusivement du vol indoor.

- * Ce numéro d'exploitant UAS est attribué automatiquement par la DGAC, en complément de l'attestation de télépilote. Il est valable à vie.

- * Pour les moins de 14 ans, c'est au représentant légal d'obtenir un numéro d'exploitant UAS à son nom, sur le site AlphaTango.

Voir le site <https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/>

Attestation d'honorabilité pour les encadrants et dirigeants

- * Les encadrants et dirigeants (instructeurs de l'école et membres du comité directeur), doivent également remplir un formulaire en ligne, pour une vérification par les autorités administratives compétentes, de leur honorabilité.

Validation par l'ASMC et paiement

- * Une fois toutes ces données obligatoires fournies, vous recevrez un message de confirmation, vous indiquant que votre demande d'adhésion a été transmise au secrétaire de l'ASMC.

- * Après validation par le bureau de l'ASMC, vous recevrez un message de la FFAM vous invitant à payer le montant dû (licence FFAM et part ASMC) en ligne, par Carte Bancaire.

Adhésion classique avec un formulaire, et paiement

Ne pensez pas que l'adhésion "classique" avec un formulaire sera beaucoup plus facile que l'adhésion en ligne sur le site FFAM : l'ASMC n'aura pas la possibilité de valider votre adhésion si vous n'avez pas fourni les données obligatoires :

- questionnaire de santé, ou certificat médical,
- attestation de télépilote, ou engagement à suivre la formation dans l'année,
- numéro d'exploitant UAS.

En cas de problème, nous sommes là pour vous aider.

En cas d'adhésion classique avec un formulaire remis à l'ASMC, vous aurez 3 possibilités pour le paiement :

- virement direct, avec le RIB de l'ASMC,
- paiement en chèque à ordre de l'ASMC.

Pour tous, adhésion en ligne sur le site FFAM ou adhésion classique avec un formulaire, vous retrouverez ce document et des informations complémentaires (RIB, formulaires, ...) sur le site du club de l'ASMC : <https://asmc6234.wixsite.com/asmc6234> rubrique Adhérer

Le Bureau de l'ASMC